



Danielle Mérian

Révoltée par les crimes commis pendant la guerre d'Algérie, Danielle Mérian a commencé à militer à l'ACAT en 1975. Cette avocate passionnée par le combat pour les droits de l'homme lutte sur tous les fronts : disparus d'Argentine, abolition de la peine de mort, condition des prisonniers en France... Souvenirs d'une éternelle « Acatienne ».

Des disparus d'Argentine aux prisons françaises : une lutte sur tous les fronts

Dans les débuts de l'ACAT, nous organisons des week-ends de jeûne et de prière dans les églises pour nous mettre un peu dans les conditions d'inconfort de froid et de faim des prisonniers politiques que nous défendons à distance. Je me souviendrai toujours du curé de Saint-Roch pleurant devant l'importance de la quête le dimanche où nous étions intervenus à la messe.

Pendant des années, nous manifestions le jeudi devant l'ambassade d'Argentine pour soutenir les « folles » de la place de Mai, les Grands-mères à Buenos Aires qui tournaient inlassablement pour demander où étaient leurs enfants assassinés et leurs petits-enfants volés par les militaires. Par les examens ADN, Jeanne Dupouy a pu les aider à retrouver plus de cent adoptés.

Je me suis par ailleurs attelée, avec Jean Kammerer et Pierre Toulat, à étendre notre objet aux exécutions capitales. Nous avons travaillé trois longues années à convaincre les adhérents d'ajouter ce combat à notre lutte. Mon meilleur souvenir : une petite religieuse âgée qui a entrepris une correspondance avec un jeune homme de 17 ans qui avait assassiné une vieille dame pour lui voler quelques sous, et qui est devenue son amie [...] J'ai ensuite animé de longues années le groupe de réflexion sur les exécutions capitales et ai participé au groupe de réflexion d'Amnesty International avec qui l'ACAT a beaucoup travaillé dans nos débuts. Mon regret : que l'ACAT ait voté seulement

Apprendre à déplacer les montagnes

Mon mari et moi sommes devenus membres de l'ACAT en 1975. Hélène Engel, dans sa tournée systématique des curés et pasteurs, s'était entendu répondre par notre curé à Boulogne-Billancourt : « C'est de la politique, voyez les Mérian ». Hélène est immédiatement devenue une amie intime. Elle m'a appris qu'on pouvait déplacer les montagnes... à plusieurs. De son vivant, nous avons atteint 16000 membres. Il était vital, pour nous, d'entrer dans une association chrétienne œcuménique : nous combattons la torture depuis la guerre d'Algérie qui a clôturé notre enfance, et si des chrétiens ont été admirables pendant cette interminable guerre, d'autres ont été la honte de la République. Le combat pour les droits humains a animé toute ma vie : je suis née en 1938 sous le statut d'esclavage de l'incapacité juridique de la femme mariée, j'ai connu l'occupation allemande et j'ai fait mes études de droit pendant que mon fiancé faisait la guerre en Algérie. Quand nous avons donc découvert que des protestantes avaient lancé une association œcuménique pour l'abolition de la torture, nous, catholiques, avons adhéré avec enthousiasme à l'unité des chrétiens pour combattre ce crime.

« Mon engagement pour les droits humains est ma raison de vivre »

en 1982 l'extension des statuts, soit après l'abolition par la France de la peine de mort en 1981. J'avais espéré que nous serions prophétiques. J'ai également œuvré à une nouvelle modification des statuts : la reconnaissance d'association reconnue d'utilité publique. Quand on a découpé Paris et l'Île-de-France en quatre régions, je me suis retrouvée responsable de l'équipe d'animation régionale 28 sans l'avoir demandé : un jour que je suis arrivée en retard à la réunion, mes camarades en avaient profité pour m'élire ! Nous allions nous ressourcer, une fois l'an, à l'abbaye du Bec Hellouin chez les « dames » qui nous accueillaient à bras ouverts et demandaient toujours au pasteur Boniol de prononcer l'homélie à leur messe.

Je me souviens avoir plaidé pour l'ACAT comme partie civile devant la Cour de Versailles pour un prévenu dont les policiers avaient cassé un bras en garde à vue. Les magistrats avaient le nez sur leurs papiers et ne m'ont jamais regardée. J'ai représenté l'ACAT dans différents collectifs : le collectif « Octobre 2001 » créé pour le 20^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort, et qui est à l'initiative de 23 propositions en matière pénale et pénitentiaire dont certaines sont toujours d'actualité ; le collectif « Trop, c'est trop » ayant pour but d'obtenir le *numerus clausus* en prison : dans une seule place, ne mettre qu'un seul homme réforme à ce jour encore retardée. Nous avons organisé de nombreuses manifestations avec des artistes sur les places publiques. Pendant un mois sur la place de l'Hôtel de Ville à Paris, nous avons monté une cellule de neuf mètres carrés à la craie sur le sol dans laquelle nous avons installé trois lits de la pénitentiaire, un lavabo et un WC. Nous expliquions aux passants qu'en France, on entassait quatre hommes

dans neuf mètres carrés et vendions notre ouvrage 9 m². J'ai fait un nombre considérable de conférences dans toute la France sur l'état de nos prisons, l'entassement comme du bétail des prisonniers, dans l'insalubrité pour les vieilles prisons et l'isolement pour les modernes. Aujourd'hui, je fais partie de la commission Vigilance sur les lieux d'enfermement. Elle alerte les parlementaires et la société civile que nous nous efforçons de faire bouger.

Des défis renouvelés pour l'ACAT

J'aimerais voir l'ACAT s'engager dans deux voies qui sont des causes qui m'animent aujourd'hui : je souhaiterais qu'elle travaille sur une nouvelle forme massive de torture comme arme de guerre, le viol ; j'aimerais également la voir s'intéresser à une forme de torture massive : l'excision, qui est d'ordre privé mais qui intéresse les gouvernements, nombreux à violer leur propre constitution qui interdit l'excision en pratiquant la politique de l'impunité totale, ce qui les rend complices institutionnels de ce crime. Mon engagement pour les droits humains est ma raison de vivre et je le poursuivrai jusqu'au bout de mes forces. ●

Chrétiens, nous croyons en l'amour de Dieu qui donne à l'homme sa dignité. Chaque geste d'amour construit un monde plus humain. Dieu est présent auprès des oubliés, nous avons l'audace de croire que nos actions et nos prières témoignent de cette présence.

Nous affirmons que l'abolition de la torture est possible : Jésus-Christ n'a-t-il pas vaincu la mort ! La force de l'Esprit de Dieu peut vaincre les faiblesses. Il peut changer le cœur de ceux qui oppriment.

Nous affirmons que vivre selon l'Évangile est incompatible avec l'acceptation de la torture. Nous ne pouvons pas laisser faire. Nous nous joignons à tous ceux qui n'acceptent pas que l'Homme soit défiguré.

C'est pourquoi nous appelons tous les hommes et toutes les femmes à être solidaires pour bâtir un monde sans torture.

Lettre des chrétiens proclamée au Bourget le 11 décembre 1988 à l'occasion du 10^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme